



LE QUÉBEC OUVRE LA VOIE AVEC LA NORME VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION!

Isabelle Melançon,
ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

(Version française d'un texte publié sur le blogue de l'organisme
The Climate Group le 16 février 2018)

Membre de la Under 2 Coalition, le gouvernement du Québec est parmi les meneurs dans la lutte contre les changements climatiques, par l'entremise d'initiatives telles que le marché du carbone, le Fonds vert et le Programme de coopération climatique internationale. Récemment, le Québec est devenu la première province canadienne à adopter la [norme véhicules zéro émission](#) (VZE). Dans le présent blogue, Isabelle Melançon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, explique les avantages d'intégrer la loi à un plan de grande envergure ayant pour but de faire du Québec un chef de file dans le transport électrique et un précurseur en matière de mobilité durable.

Depuis près d'un quart de siècle, le Québec joue un rôle de premier plan au Canada et en Amérique du Nord dans l'élaboration de solutions permettant de lutter contre les changements climatiques. Première province à mettre sur pied un marché du carbone pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour financer les mesures de son [Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques](#) (PACC 2013-2020), il a aussi agi de façon avant-gardiste afin de réduire les émissions dues aux transports, sa principale source d'émissions de GES. En effet, il était prioritaire pour le Québec d'améliorer cette situation, pour réduire son empreinte carbone, mais aussi pour assurer la santé des Québécoises et des Québécois.

Ainsi, le gouvernement investit massivement dans le secteur des transports afin, notamment, de soutenir le transport collectif, d'encourager l'efficacité énergétique et l'innovation technologique dans tous les modes de transport et de faire une place grandissante aux énergies qui émettent moins de GES. Bénéficiant d'une production d'hydroélectricité propre et renouvelable, d'un réseau d'électricité fiable et de la présence d'une filière industrielle innovante, le Québec s'est naturellement tourné vers l'électrification des transports et en a fait une mesure phare de son action climatique.

Depuis 2011, le Québec a mis en œuvre diverses politiques et mesures législatives pour électrifier ses transports, dont le [Plan d'action en électrification des transports 2015-2020](#), qui vise 100 000 VZE immatriculés au Québec en 2020, en plus de favoriser le développement de cette filière. À cette fin, une série de mesures gouvernementales ont été lancées, notamment des rabais à l'achat d'un véhicule électrique, une aide financière pour l'installation de bornes de recharge à la maison et au travail, le développement d'un réseau de bornes de recharge étendu dans l'ensemble des régions du Québec et divers autres avantages liés à la conduite d'un véhicule zéro émission, dont le passage gratuit aux ponts à péage. Ces initiatives ont eu des résultats positifs puisque le Québec compte près de 50 % des véhicules électriques circulant au Canada.





En décembre dernier, le Québec a franchi une étape majeure dans l'électrification de ses transports en adoptant une norme véhicule zéro émission, une mesure importante, voire essentielle, à l'atteinte des objectifs du Québec en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Entrée en vigueur le 11 janvier dernier, cette nouvelle norme permettra aux consommateurs québécois d'accéder à un plus large éventail de VZE et donnera une nouvelle impulsion à l'achat de véhicules électriques au Québec.

La [norme québécoise](#) s'inspire pour une large part des normes VZE présentement en vigueur dans dix États américains, dont la Californie, New York, le Vermont et le Maine, lesquelles sont basées sur un système de crédits calculés en fonction des ventes et locations de véhicules légers neufs des constructeurs. L'une des distinctions de la réglementation québécoise est qu'elle rendra également admissibles aux crédits les véhicules usagés qui sont remis en état par les constructeurs et immatriculés pour la première fois au Québec. Cette ouverture a été incluse dans la réglementation afin d'offrir aux ménages québécois à plus faibles revenus l'occasion de faire le choix d'un véhicule zéro émission.

L'adoption de la norme VZE constitue un énorme pas en avant vers l'atteinte des objectifs tant environnementaux qu'économiques du Québec. En plus de favoriser la réduction des émissions polluantes, la norme VZE permettra de diminuer notre dépendance au pétrole et contribuera à améliorer la balance commerciale du Québec. Qui plus est, grâce aux revenus du marché du carbone, le Québec agit également pour développer les différents volets de la filière de l'électrification, un créneau porteur pour la modernisation de l'économie du Québec et créateur d'emplois hautement spécialisés.

La norme VZE illustre de façon éloquentte la volonté du Québec de contribuer à l'effort planétaire de lutte contre les changements climatiques énoncé dans l'accord de Paris, et de soutenir le développement et la promotion internationale de l'électrification des transports. Nos partenariats au sein, par exemple, de la Coalition Under 2 ou de l'Alliance internationale VZE, permettent en ce sens de faire progresser l'électrification des transports et de faire rayonner toute l'expertise et le leadership des États fédérés!

Isabelle Melançon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques